

**Rencontre
de la prévention**

cig
Petite
Couronne

RENCONTRE DE LA PRÉVENTION

19 OCTOBRE 2023

cig
Petite
Couronne

**Rencontre
de la prévention**

cig
Petite
Couronne

**COLLECTE ET STOCKAGE
DES DÉCHETS :
DES ACTIVITÉS À RISQUE,
UNE PRÉVENTION À
RENFORCER**

cig
Petite
Couronne

UN TRÈS GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT RENDU POSSIBLE **L'ORGANISATION DE CETTE JOURNÉE**

- Les intervenants extérieurs :

Bobigny : Stéphane MOUILLE et Estelle CASPER,

Gennevilliers : Samira BEN-LAMAALAM, Alain POPOTE, Farid OUAHYOUNE, Miloud MEHADJI,

Grand Orly Seine Bièvre : Philippe LOUIS, Jean-Baptiste ROTA,

CRAMIF : Valérie RENEVOT,

INRS : Anita ROMÉRO-HARIOT,



- Les agents du CIG :

L'équipe projet : Juliette COLIN, Léa MAZZOLINI, Elodie TRUONG, Ludovic ZANDRONIS, Zouhir CHERNINE

Service de médecine préventive : Docteur Emmanuelle BOURIN, Aurore LEREBOURG et Docteur Françoise SUAREZ,

L'équipe EIPRP

La directrice de la santé et de l'action sociale et le directeur général adjoint : Stéphanie CATTO et Benoît HAUDIER,

- L'ensemble des organisateurs de la journée et les agents des fonctions support :

Logistique : Dominique BURRIDANT,

Communication : Wilfrid GERBER, Cédric BAUDOUIN, Gaël CHARTIER,

Documentation : Fabienne CAURANT, Véronique LEYRAL, Lisa BAUDRY.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Matin

9h00 – 10h30	Regards croisés autour des risques des métiers de la gestion des déchets	Benoit HAUDIER, CIG Petite Couronne Zouhir CHERNINE, CIG Petite Couronne Philippe LOUIS, GOSB Léa MAZZOLINI, CIG Petite Couronne Jean-Baptiste ROTA, GOSB Docteur Françoise SUAREZ, CIG Petite Couronne
10h30-10h45	Pause	
10h45-11h30	L'amiante dans les déchets : une problématique sous-estimée	Anita ROMÉRO-HARIOT– INRS
11h30-12h30	TMS des agents de collecte : les clés pour initier une démarche de prévention d'usure professionnelle	Aurore LEREBOURG, CIG Petite Couronne Juliette COLIN, CIG Petite Couronne
12h30-14h00	Pause déjeuner au CIG	

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

14h00-15h00	ATELIER 1 : Construisons ensemble les bonnes pratiques autour de la collecte des dépôts sauvages !	Service EIPRP, CIG Petite Couronne
ou		
14h00-15h00	ATELIER 2: Chutes de hauteur : menons une réflexion sur la sécurité des quais de chargement des déchèteries	Service EIPRP, CIG Petite Couronne
15h00-15h15	Pause	
15h15-16h15	RETEX 1 : Zone de stockage réussie : une collectivité témoigne	Samira BEN-LAMAALAM, - Gennevilliers Alain POPOTE, Gennevilliers Farid OUAHYOUNE, EPT Boucle Nord de Seine Miloud MEHADJI, Gennevilliers
ou		
15h15-16h15	RETEX 2 : Sécurisation et rénovation d'un centre de transfert d'un CTM	Valérie RENEVOT, CRAMIF Stéphane MOUILLE, Bobigny Estelle CASPER, Bobigny

**Rencontre
de la prévention**

cig
Petite
Couronne

REGARDS CROISÉS AUTOUR DES RISQUES LIÉS A LA GESTION DES DÉCHETS

19 OCTOBRE 2023

cig
Petite
Couronne

Participants



- **Zouhir CHERNINE**, Responsable du service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) au CIG petite couronne
- **Philippe LOUIS**, Conseiller de prévention du GOSB et de Viry-Châtillon
- **Léa MAZZOLINI**, Ingénieure prévention des risques du service EIPRP au CIG petite couronne
- **Jean-Baptiste ROTA**, Responsable de site opérationnel service gestion des déchets
- **Docteur SUAREZ**, Médecin du travail au CIG petite couronne intervenant au GOSB

LES MÉTIERS EN LIEN AVEC LES DÉCHETS, POURQUOI ?



INVISIBLES MAIS INDISPENSABLES



- Depuis une dizaine d'années en France, nous observons, dans le secteur de la collecte des déchets, une stabilisation à un niveau élevé des accidents de travail , parfois même mortels, et une faible valorisation de ces métiers dans l'opinion publique
- La crise sanitaire de 2020 a d'ailleurs permis une mise en lumière de ce dernier point
- Activité essentiellement portée par les EPT concernant la collecte et le transfert des déchets mais aussi portée par les collectivités par le nettoyage de l'espace public pour le ramassage des dépôts sauvages, corbeilles de rue et parfois encombrant
- 3% des accidents de la petite couronne avec une durée moyenne d'arrêt de 64 jours par accident

LES CHIFFRES-CLÉ RELATIFS AUX DÉCHETS EN FRANCE »

En Ile de France

5,8 millions de tonnes par an (un record)

16 000 tonnes par jour

476 kg/an/habitant



Données
2021
ADEME

ORDIF

Territoire de la petite couronne

1 987 263 tonnes par an

Département	Tonnage 2021 (OM + CS + déchèterie)	Performance de collecte (kg/hab)
92	648 050	397
93	771 322	463
94	567 891	402



SINISTRALITÉ

Données:

Assureur
petite
couronne

Ameli.fr

- Une sinistralité élevée (code Naf 3811Z et Naf 3812Z)
- Une évolution à la hausse du nombre d'accident et de l'indice de fréquence
- Accidents du travail principalement dus à la manutention manuelle, aux chutes de plain pied et de hauteur et au risque routier
- Les agressions font parties des causes
- La nature des lésions : traumatisme interne, choc traumatique et entorses foulures
- Des maladies professionnelles relevant du tableau de MP 57 affection périarticulaire, 97 affection du rachis lombaires (charge lourde et vibration)
- Mais aussi des tableaux liés à des expositions à des produits chimiques tels que mercure, plomb ou encore amiante

LE GOSB ET LES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES DÉCHETS



Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

- 24 communes – 700 000 habitants
- 123,6 km²
- Zone urbaine dense



Compétences:

- l'aménagement,
- le développement économique,
- l'habitat,
- l'assainissement et l'eau ;
- **la gestion des déchets ménagers et assimilés ;**
- la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;
- la politique de la ville ;
- l'action sociale d'intérêt territorial ;
- le plan local d'urbanisme.



Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

- Depuis janvier 2016 : compétence de collecte et traitement des déchets
- 250 agents au service des usagers pour la mission de prévention et de gestion des déchets assimilés
- 4 secteurs de gestion des déchets
- Délégation pour le traitement des déchets à 3 syndicats (SYCTOM, SIREDOM, SMITDUVM)
- Et à la régie autonome, la RIVED

LES COMPÉTENCES EXERCÉES

Collecte et/ou traitement de:

- Ordures ménagères résiduelles
 - Verre
 - Collecte sélective
 - Encombrants
 - Déchets végétaux
 - Déchets des services techniques
 - Déchets en déchèterie fixe
 - Déchets en déchèterie mobile
-
- En porte à porte ou en apport volontaire selon secteur



LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



QUELS CHANGEMENTS ?

NOTRe

loi pour une Nouvelle Organisation
Territoriale de la République

Du 7 août 2015 confie de **nouvelles compétences aux régions** et **redéfinit les compétences** attribuées à chaque collectivité territoriale.



Crédits : MTESS

La loi anti-gaspillage, du 10 février 2022, pour une **économie circulaire** entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de **limiter les déchets** et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

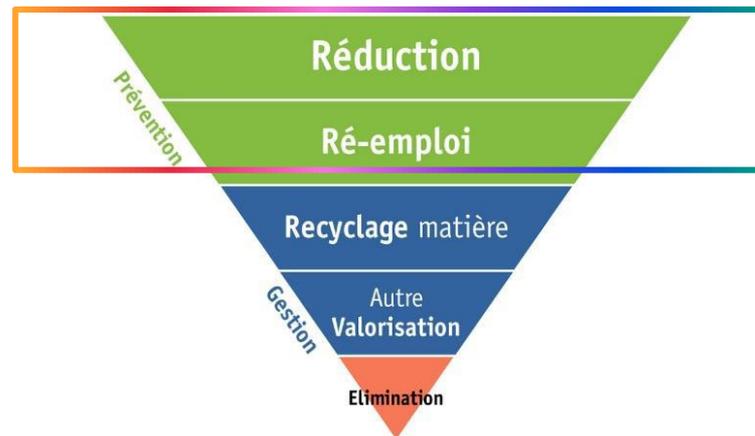
LOI AGECE: QUELS IMPACTS AU GOSB ?

La prévention ou réduction de déchets ménagers : axes prioritaires

Adoption d'un PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés

6 axes stratégiques, 29 actions opérationnelles:

1. Réduire les déchets organiques
2. Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage
3. Favoriser la consommation responsable
4. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
5. Mieux communiquer sur la prévention des déchets
6. Mobiliser les acteurs économiques



2025: réduction de 9% de la production des déchets ménagers et assimilés

QUELS IMPACTS AU GOSB ?

Exemple d'actions mises en œuvre:

- Accompagnement des communes à la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire (loi Egalim)
- Collecte d'invendus alimentaires de fruits et légumes sur les marchés
- Acquisition de broyeurs portatifs pour le prêt aux habitants
- Lancement d'un appel à projet pour soutenir les initiatives locales autour du réemploi
- Création d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire
- Développement du parc de bornes d'apport volontaire pour les textiles
- Accompagnement au développement de l'activité des recycleries du territoire, organisation d'animations autour du réemploi
- Promotion du compostage individuel et en pied d'immeuble

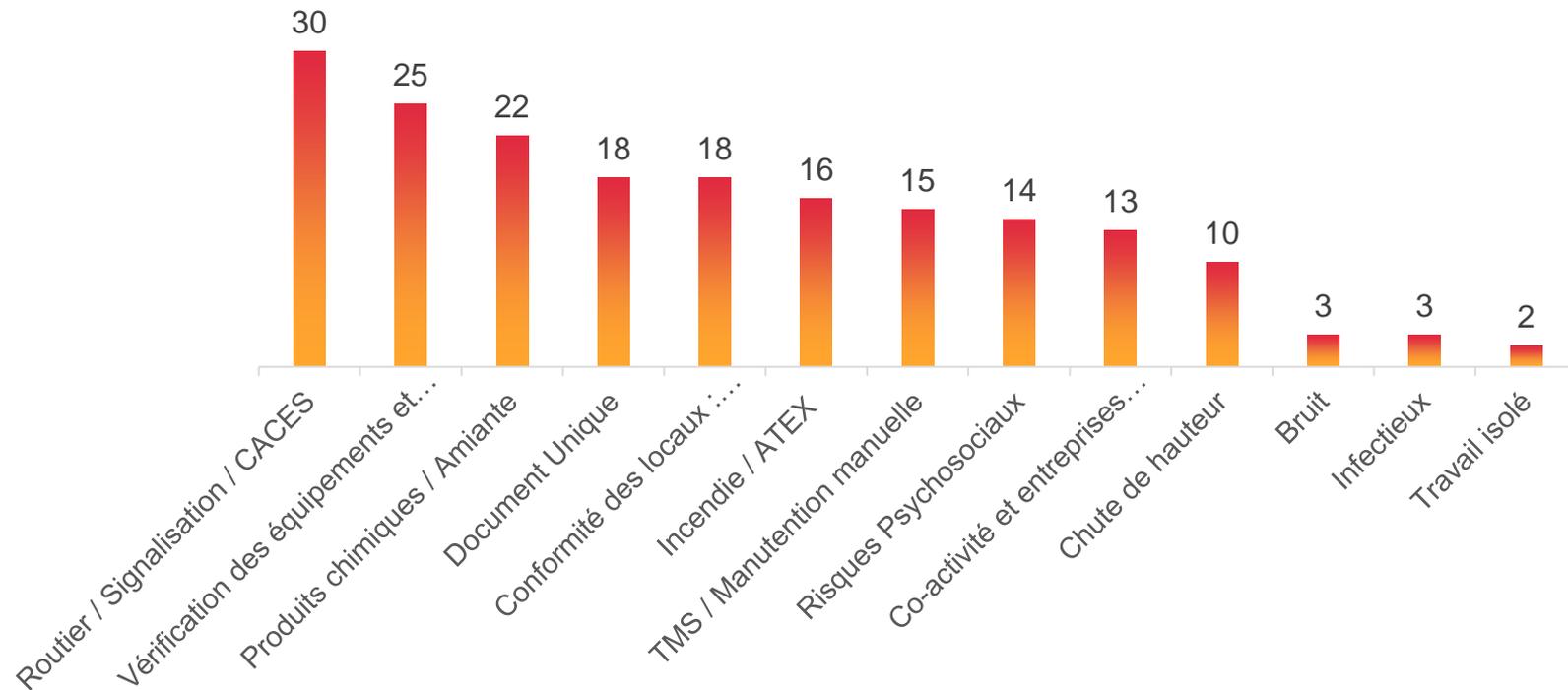


PANORAMA DES RISQUES PROFESSIONNELS



ANALYSE DES RAPPORTS ACFI

➤ Constats prioritaires sur 54 rapports d'inspection analysés depuis 2015:



ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTION ACFI

Organisation de la
prévention



Risques liés à
l'activité



Risques liés aux
locaux et
équipements de
travail

ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTIONS ACFI

Organisation de la prévention:

- Absence de Document Unique ou de mise à jour
- Absence d'accueil sécurité au poste
- Absence de formalisation des consignes de sécurité, des procédures de travail
- Manque de suivi des formations en santé et sécurité
- **Gestion des entreprises extérieures et co-activité:** plan de prévention, protocole de sécurité pour les activités de chargement et déchargement en déchetterie



ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTIONS ACFI

Risques liés aux locaux et équipements de travail:

- **Risques liés aux circulations engins, véhicules, piétons** : marquage au sol, limitation de vitesse, signalisation des cheminements, sol irrégulier, manœuvres répétées
- **Exposition à des polluants**: émissions d'échappements des moteurs sans dispositif de captation à la source de gaz d'échappement, sans VMC, sans mesures des VLEP
- **Stockage de substances dangereuses et inflammables**
- **Non-Conformité des installations électriques**
- **Défaut d'organisation de la sécurité incendie** : exercice d'évacuation, formation à la manipulation des dispositifs de lutte contre l'incendie et des **vérifications générales périodiques (VGP)** des installations
- **Hygiène et salubrité des locaux**: nettoyage des locaux, du matériel et des vêtements de travail



ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTIONS



Risques liés aux activités

- **Risques routier** : activité à proximité des véhicules en circulation, formation à la conduite, équipements et des véhicules
- **Risques liés à l'activité physique** : *déplacements cadencés*, descentes et montées des véhicules, **manutentions manuelles de charges lourdes** lors du ramassages des encombrants, **gestes répétitifs de soulèvement** des sacs poubelles, postures contraignantes, absence de formation, **manque de matériel** d'aide à la manutention
- **Risques liés aux chutes de hauteur** : chutes de hauteur autour des bennes à déchets, des quais de chargements, des mezzanines de stockage



ANALYSE DES RAPPORTS D'INSPECTIONS

Risques liés aux activités

- **Risques liés à l'amiante** : ramassage de déchets amiantés, dépôts sauvages avec méconnaissance de la nature des produits
- **Vérification et maintenance des équipements et engins**
- **Risques psychosociaux** : intensité et exigence du travail (horaires exigeants, travail le weekend- et heures supplémentaires, intensité liée à la quantité de dépôts ramassés par jour), agressivité des usagers, autonomie et marge de manœuvre (taches répétitives) et manque reconnaissance du travail



LA PRÉVENTION DE CES RISQUES ET LES OUTILS INSTITUTIONNELS



CODE DU TRAVAIL



- **Principes généraux de prévention** (L.4121-1 à 4)
- **Évaluation des risques professionnels** (R.4121-1 à 4)

- **Formation** pratique et appropriée en matière de sécurité (L.4141-2 à L4142-4)
- **Formation à la sécurité** (R.4141-1 à R4141-13)

- **Équipements de travail**
 - Conception des équipements de travail (R4312-1 et 2)
 - Examen CE de type pour les véhicules de collecte (R4313- 5 à 22)
 - Matériels mobiles (R4323-50 à 57 et R.4324-30 à 45)
 - Dispositifs de protection incendie pour les équipements de travail mobiles automoteurs (R.4324-45)

- **Manutention manuelle de charges** (R4541-1 à 9)

RECOMMANDATION R437, COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (CNAMTS)



Véhicule de collecte



Plan de tournée



Urbanisme local



Lavage



Mesures de prévention



Suivi de la collecte



EPI



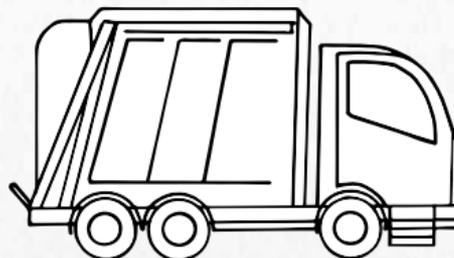
Formation

LIVRE BLANC

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

>> INTÉGRONS LA R437

DÈS LA PHASE D'APPEL D'OFFRES

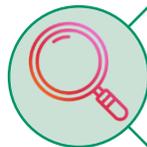


RISQUES PROFESSIONNELS
Ile-de-France



EVALUAC

Outil d'auto-évaluation basé sur
la recommandation R437



Analyser sa position par rapport à
chaque rubrique de la
recommandation R437



Appuyer ses décisions en
fournissant des éléments factuels



Estimer sa capacité (financière,
délai...) à atteindre les objectifs
assignés

QUELLES MESURES DE PRÉVENTION AU GOSB?



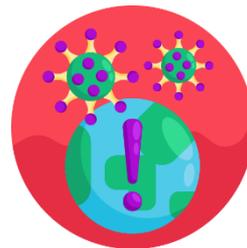
- Véhicules adaptés
- Sécurisation et protocole de sécurité
- Règle des 3 appuis
- Chaussures de sécurité antidérapantes
- Formations



- Mécanisation des manutentions
- Travail en binôme
- PRAP



- Organisation des collectes
- Etat des véhicules adaptés
- Chaussures de sécurité antidérapantes
- Formations à la signalisation
- Vêtements haute visibilité
- Surveillance médicale particulière: poly exposition

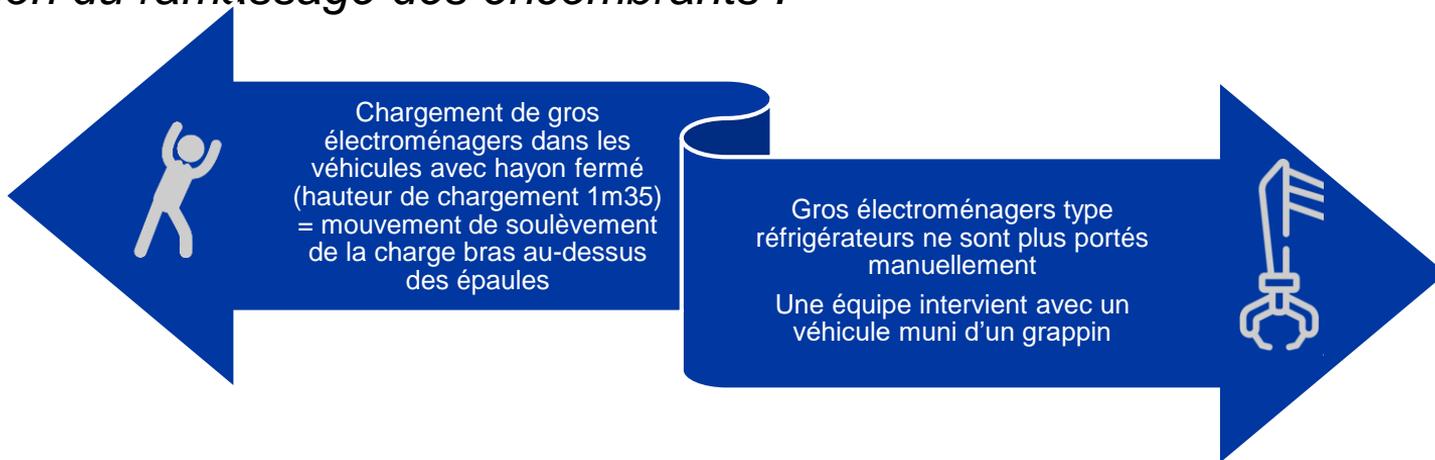


QUELLES MESURES DE PRÉVENTION AU GOSB?

- **Formateur en PRAP** en interne : Mise en place des formations PRAP depuis 2022, soit à ce jour un total de 68 agents ont été formés, dont 32 dans le secteur des déchets.



- **Exemples d'actions mises en place suite aux formations PRAP:**
Evolution du ramassage des encombrants :



QUELLES MESURES DE PRÉVENTION AU GOSB?



QUELLES MESURES DE PRÉVENTION AU GOSB?

- **Agrandissement de l'espace de stockage** des conteneurs poubelles pour améliorer les conditions de stockage et faciliter les déplacements et manipulations.
- **Exercices d'échauffements et étirements** à la prise de poste à l'unité déchets de QDI depuis le mois d'octobre 2023. Un coach intervient accompagner la mise en place.
- Suivi médical particulier

A venir:

- Le renforcement de l'éclairage au niveau du quai de déchargement.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS SUITE À LA CONFÉRENCE

Question n°1 :

Une conseillère de prévention d'une collectivité engagée dans l'évaluation des risques professionnels du CTM explique avoir été interrogée par l'encadrement sur l'accidentologie et notamment les situations à l'origine de TMS.

Dans ce cadre, quelle est la place du conseiller de prévention qui aurait suivi la formation PRAP ?

Quelle force a le conseiller de prévention pour pousser l'employeur à prendre à bras le corps ces sujets ?

Pour elle, s'il n'y a pas une politique de prévention claire, former à la PRAP ne servirait pas à grand-chose. Quel est le point de vue du CIG et du GOSB face à cette problématique ?

Réponse :

Après avoir rappelé les modalités administratives de mise en place de l'habilitation de la collectivité et celle du formateur, M. LOUIS précise les conditions qui vont être préalable au déploiement du dispositif PRAP, comme par exemple, la mise en place du DUERP, l'organisation d'une formation spécialisée.

L'employeur doit s'engager à être dans la démarche.

En montant un projet de prévention, on peut demander à la collectivité de s'engager dans le dispositif PRAP (en reprenant les données de l'accidentologie par exemple). 85% des TMS sont liés à l'activité physique.

Il faut faire comprendre l'intérêt de la formation à la collectivité. On a tout intérêt à s'élever plutôt qu'à subir.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS SUITE À LA CONFÉRENCE

Question n°2 :

Faut-il former nécessairement les agents au dispositif PRAP ?

Réponse de M. ROTA :

« Beaucoup de choses peuvent être résolues sans passer forcément par la PRAP. J'ai eu l'occasion de travailler en centre technique. J'ai fait la constatation que le matériel était détérioré, dégradé (pneus, fils électriques, état du bâtiment). Cet état de fait dépend souvent de l'encadrement et de l'attention portée à ces sujets.

En tant qu'encadrant, quand je me rends en centre technique, je veux que tout soit nickel, par d'encombrement des espaces, que chacun utilise son vestiaire, que les EPI soit portés, ... »

QUESTIONS DES PARTICIPANTS SUITE À LA CONFÉRENCE

Question n°3 :

Comment les séances d'échauffement ont été mises en place ?

Réponse de M. ROTA :

« Le formateur est venu une journée pour former toutes les unités. Avant cela, il est venu voir tout le monde pour comprendre l'activité et les différents métiers.

La première séance d'échauffement a été réalisé avec le formateur pour les différents métiers avant le démarrage de l'activité. Ce qui permet d'expliquer et corriger les gestes avec les agents,

L'échauffement se fait aujourd'hui avec les agents avant de partir en tournées, cela est organisé sur le temps de travail.

Le formateur est revenu pour voir comment cela se passe. Pour les étirements, il faudra revenir parce que c'est pas encore forcément acquis. »

QUESTIONS DES PARTICIPANTS SUITE À LA CONFÉRENCE

Question n°4 :

Qu'en est il de la charge mentale dans ces métiers-là ? On sait qu'en plus des contraintes physiques il y aussi des incivilités, une certaine pression politique, de l'absentéisme, une absorption des tâches en cas d'absentéisme. Que mettre en place à ce niveau-là ?

Réponse de M. ROTA :

« Il faut organiser le travail. Pour certaines tâches, par exemple je mets systématiquement 2 personnes par plateau. S'il manque des agents, je répartis la charge de travail sur les autres unités, en heures supplémentaires. Sinon, je supprime des secteurs moins prioritaires. »

Question n°4 (suite) :

Que faire de la pression exercée par les élus, si l'on saute un secteur par exemple (agacement des riverains) ?

Réponse :

M. ROTA : « Les agents me remontent ces problèmes là et j'appelle directement le riverains en cas de tensions. »

Dr SUAREZ : « Le rôle de l'encadrant est essentiel, c'est à lui de prendre ça en charge ce genre de choses. Il faut apprendre à baisser le ton aux agents, à ce que l'agent en réfère à la hiérarchie pour qu'elle puisse traiter le problème. »

**Rencontre
de la prévention**



MERCI !

